



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 5

Loi modifiant la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles

Présentation

Présenté par
M. Michel Pagé
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Éditeur officiel du Québec
1985

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet a pour objet de prolonger jusqu'au 30 juin 1986 la date limite de réception par l'Office du crédit agricole du Québec d'une demande de subvention faite en vertu de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles.

Projet de loi 5

Loi modifiant la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le dernier alinéa des articles 2, 5 et 7 de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36) est modifié par le remplacement, dans la dernière ligne, de la date du « 1^{er} janvier 1986 » par celle du « 1^{er} juillet 1986 ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*insérer ici la date de la sanction de la présente loi*).